

aT/jC/cP

## Délibération UPVD/CFVU 2022/28-06 n°02 du 28 juin 2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-6-1 ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la délibération UPVD/CFVU 2020/10-12 n°02 du 10 décembre 2020 portant sur l'élection de la Vice-Présidente de la commission « Formation et Vie Universitaire ».

La commission de la formation et de la vie universitaire, après avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ Calendriers universitaires 2022/2023 des diplômes nationaux (DEUST, Licence, Licence Pro et Master)

<b>Membres en exercice : 31</b>	<b>Pour : 16</b>
<b>Membres présents ou représentés : 16</b>	<b>Contre : 0</b>
<b>Membres autorisés à voter : 16</b>	<b>Abstentions : 0</b>
<b>Suffrages valablement exprimés : 16</b>	

Fait à Perpignan, le 28 juin 2022

Par délégation, la Vice-Présidente Formation,



Annick TRUFFERT

P.J. : Calendriers universitaires 2022/2023 des diplômes nationaux  
CPI : Direction / Rectorat  
Diffusion : Intranet et le site internet de l'UPVD